



Lou Mèssagié



Octobre 1993 - N° 18

BULLETIN D'INFORMATION EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE BELCODENE

EDITORIAL

Mes chers administrés,

Les vacances de nos enfants viennent de se terminer. Le Centre de Loisirs, inauguré l'année dernière, a maintenant atteint sa pleine opérationnalité. De l'avis général, la variété des activités proposées par un encadrement de qualité a donné entière satisfaction. C'est une soixantaine d'enfants qui a profité de ces vacances organisées, démontrant ainsi l'intérêt de la formule.

C'est bien entendu une réponse à l'occupation de nos jeunes alors que les parents travaillent, mais c'est aussi une ouverture sur l'extérieur permettant de nouvelles découvertes. Quand ce sont les enfants eux-mêmes qui en redemandent, il n'y a pas de meilleure gratification pour les organisateurs.

Compte tenu de cette réussite, le prolongement de ce service durant les petites vacances est dès à présent à l'étude, de la même manière qu'est examinée la mise en place d'une animation pour les adolescents. Les suggestions seront les bienvenues.

C'est dans le même esprit que les dossiers sur la création de l'aménagement des infrastructures de sport et de loisirs (terrains de volley, de basket, de tennis...) ou culturelles (bibliothèque) sont en cours de traitement. Nous avons bon espoir de les conclure dans les mois qui viennent.

Si aucune difficulté administrative de dernière heure ne se présente, l'équipement de la commune (ramené au nombre d'habitants) devrait être dans un avenir proche, un des plus complets. Des informations détaillées vous seront données sous peu.

L'équipe municipale souhaite à chacune et chacun une excellente reprise.

Votre Maire
Maurice Séverin COLLOMB.

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences).

Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 24 JUIN 1993 DELIBERATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ DECIDE d'approuver le dossier de consultation des Entreprises pour la création d'une bibliothèque normative implantée quartier des Gourguignoles, (bâtiment de 250 m2 pour un coût prévisionnel de 2 061 987 F TTC) et de lancer l'appel d'Offres Restreint ;
- ✓ DECIDE d'approuver la convention à intervenir entre le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Commune relative à la mise à disposition de deux Atribus réalisés par le Conseil Général ;
- ✓ DECIDE du retrait de la Commune du Centre de Traitement Informatique du Conseil Général des Bouches du Rhône ;
- ✓ DECIDE de faire procéder à un recensement complémentaire ;
- ✓ ADOPTE une motion condamnant le plan de fermeture par les charbonnages de France de l'exploitation de Gardanne.

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Gendarmerie Gréasque	42.58.80.02
Centre Anti-Poison	91.75.25.25
Service Urgence Main	91.92.10.18
Médecins de Garde Week-End	42.58.66.66
S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00)	91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE**OCTOBRE**

17 MANTAUX, Pont de l'Etoile	42 04 04 05
24 MONVILLE, Saint Zacharie	42 72 90 01
30 MOSCA, Auriol	42 04 40 34

NOVEMBRE

1 ROUGIER CHEVALIER, Roquevaire	42 04 20 40
7 BLANCHET, Auriol	42 04 70 53
11 CAILLAC, La Bouilladisse	42 72 37 43
14 DERVAUX, Roquevaire	42 04 20 51
21 DUCLOUX, Peynier	42 04 86 96
28 PLEIN SUD, Peynier	42 04 96 16

DECEMBRE

5 JOUVE, La Bouilladisse	42 62 97 12
12 LA CROIX VERTE, La Destrousse	42 04 80 30
19 MANTAUX, Pont de l'Etoile	42 04 04 05
25 MONVILLE, Saint Zacharie	42 72 90 01
26 MOSCA, Auriol	42 04 40 34

JANVIER

1 ROUGIER CHEVALIER, Roquevaire	42 04 20 40
2 BLANCHET, Auriol	42 04 70 53
9 CAILLAC, La Bouilladisse	42 72 37 43
16 DERVAUX, Roquevaire	42 04 20 51
23 DUCLOUX, Peynier	42 04 86 96
30 MOSCA, Auriol	42 04 40 34

PERMANENCES AU CENTRE-SOCIAL**CABINET MEDICAL : (42 72 53 81)**

. Mercredi après-midi : Dr MONTY

. Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

. Le 4^{ème} Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

. Tous les Jeudis à 16 heures

PERMANENCE DES ELUS

(Samedi matin en Mairie)

OCTOBRE

- 16 Monsieur MORENO
- 23 Monsieur PIN
- 30 Monsieur SANTONI

NOVEMBRE

- 6 Madame SILVIA
- 13 Monsieur SIRGUE
- 20 Monsieur BELET
- 27 Monsieur COLLOMB

DECEMBRE

- 4 Monsieur GOFFRE
- 11 Monsieur LONG
- 18 Monsieur MARCELLIN

JANVIER

- 8 Monsieur MICHEL
- 15 Monsieur MONTY
- 22 Monsieur MORENO
- 29 Monsieur PIN

LE CARNET

Décès :

BERENGER veuve BONIFAY Marie le 24 Juillet 1993 ;
ROBERT veuve LONG Juliette le 29 Juillet 1993 ;
LEHOT Jérôme le 31 Août 1993.

Naissances :

OFFMAN Emilie le 16 Juillet 1993 ;
DOUSSON Gaëtan le 10 Août 1993 ;
PIN Marion le 25 Septembre 1993.

Mariages :

BLANC Jean Luc et DI CARA Bernadette le 24 Juillet 1993 ;
HUGUET Robert et NOELL Laurence le 31 Juillet 1993.

Remerciements :

Familles OPERTI/SINO et BLANC/DI CARA pour leurs dons généreux au profit des oeuvres sociales de la Mairie.

LA VIE COMMUNALE

Association des Anciens

Le club a repris ses activités le jeudi 9 Septembre après une période de vacances qui a parue longue a certains d'entre nous. Aussi étaient nombreuses les personnes ayant assisté à notre premier goûter.

Comme prévu, le jeudi 16 Septembre a eu lieu notre sortie au Château d'Avignon, belle journée ensoleillée, présidée par Monsieur PELLISSIER, Conseiller Général, et Madame GUIPO présidente de l'entraide des Bouches du Rhône.

De nombreuses animations et un succulent repas n'étaient pas étrangers à la réussite de cette journée. Nous signalons que plusieurs de nos adhérents du club ont participé au concours de «la plus longue écharpe du département» et que seul Monsieur VANDERHOEVEN a su renouer une tradition vieille depuis longtemps en se classant seul «tricoteur masculin» Madame COEZ a fini première ex aequo pour son nombre de rangs dans le temps programmé. Bravo !..

Le déroulement de nos futures activités sera communiqué ultérieurement après notre Assemblée Générale du 14 Octobre. Si vous désirez nous rejoindre pour passer d'agréables journées, ou simplement venir le jeudi après-midi parmi nous, que vous soyez à la retraite, en invalidité, en préretraite et au moins âgé (e) de 55 ans, n'hésitez pas, venez nous faire une visite «de contact» à la salle Patrick BOGI où nous serons heureux de vous recevoir.

Ainsi que nous vous en avons informé, par l'intermédiaire du «Messagié» de Juillet 93, notre ensemble vocal «Le Souleïado» participera à la finale des journées culturelles de l'entraide les 5, 6 et 7 Octobre au Théâtre de l'Odéon à Marseille. Souhaitons leur, bonne chance.

Si vous aimez chanter, si vous aimez la convivialité, venez nous retrouver les vendredis après-midi à la Salle Patrick BOGI à partir de 14 heures.

Madame LEBAILLY

REPRISE DES ACTIVITES**VOLLEY :**

Horaire 10 h à 12 h le samedi au Gymnase du Collège Font d'Aurumy
 Prix : 200 F/an
Renseignement : Monsieur INGOGLIA Marc,
tel : 42 62 90 19

BASKET :

Renseignement : Monsieur COSTON Jean Marie,
tel : 42 72 50 66
 enfants de 6 à 14 ans.

JUDO :

Reprise 6 Octobre 1993, ancienne cantine
 Horaire : mercredi 17 h 30 - 18h 30 (petit)
 18 h 30 - 19 h 30 (grand)
 Prix : 260 F/trimestre
Renseignement : Monsieur ESTIENNE Georges,
tel : 42 62 92 56

GYMNASTIQUE FEMININE :

Mardi et jeudi de 18 h 30 à 20 h salle Patrick BOGI
 Prix : 330 F/trimestre
Renseignement : Madame SILVIA aux heures de cours

CINEMA :

Tous les vendredis soir à 21 h
 Prix : 20 F

COURS PROVENCAL :

Vendredi de 18 h 30 à 20 h
 Prix : 200 F/an
Renseignement : Monsieur BRAGANTI André, tel : 42 62 32 80

DANSE ENFANT :

Reprise prévue
Renseignement : Monsieur ESTIENNE Georges,
tel : 42 62 92 56
 Carte familiale adhérent : 40 F
 Assurance individuelle : 20 F

Avec seulement quelques heures d'initiation dispensées dans le semestre, nos jeunes mini-poussins et poussins belcodénois, nous ont offert le 2 Juillet dernier une belle preuve de vaillance et d'enthousiasme prouvant, si besoin était que le basket-ball avait sa place dans leur village.

Conscients de la popularité de ce sport, les dirigeants de l'ASCB ont donc pu organiser leur premier match, avec l'aide de la Municipalité, du Comité des Fêtes et de l'AIL Rousset (pour que les plus petits aient des panneaux...à leur taille).

Le résultat fut éloquent car si nos mini-poussins (il est vrai renforcés par des éléments de la Bouilladisse et Rousset) s'inclinèrent d'extrême justesse après avoir longtemps mené les débats devant le SMUC, leurs aînés poussins (également renforcés) prirent une éclatante revanche ne laissant aux futurs universitaires marseillais que le temps de prendre l'orangeade après le match...

Entre les deux rencontres, une démonstration permettait aux parents d'entrevoir ce que leurs enfants pourraient faire plus tard en pratiquant le basket, par le biais d'un match opposant le SMUC à une sélection ASCB/AIL ROUSSET que nous gagnâmes encore largement de deux points après prolongations...!!!

La fête finie, Monsieur le Maire pouvait remettre les récompenses. La section basket de l'ASCB sera peut-être née ce jour, si les enfants continuent à renflouer notre effectif, fort dans le village actuellement d'un vingtaine d'unités entre 6 et 13 ans.

Jean Marie COSTON

Saison Bouliste à Belcodène

Avec les beaux jours, la maladie de l'été, «LA BOULOMANIA», atteint les habitués des jeux de boules, même à Belcodène, on reconnaît le bouliste contaminé :

en short et espadrilles, il n'oublie pas, ni sa casquette, ni sa triplète ;
sa main prend forme d'une louche, et son bras se transforme en balancier d'horloge.

De cette maladie-là, on n'en guérira qu'aux vendanges, ou à l'ouverture de la chasse. Mais jouer aux boules, ce n'est pas mortel. Embouchonnez, vous êtes un bouliste respectable. Si vous n'arrivez pas à aganter la boule, votre équipier se met en boule, mais si vous réussissez un carreau, votre partenaire crie au génie, oh qu'il est beau !!
Voilà comment c'est passée la saison bouliste organisée par le Comité des Fêtes de Belcodène de Juin à Septembre.

*Si votre triplète est aux oubliettes,
Votre bouchon rangé au fond,
N'oubliez pas, dès que vous entendrez les cigales chanter,
Au boulodrome de Belcodène, vous entendrez les boules s'entrechoquer,
Maintenant restons au chaud au coin du feu,
Et rêvons aux carreaux sous un soleil de feu.*



A bientôt !
Les responsables boulistes

Le terrain de Belcodène

Randonnée à la Sainte-Baume



Voici revenu le temps des randonnées pédestres organisées par le Comité des Fêtes de Belcodène.

L'air est vif en ce dimanche matin, pour découvrir la Sainte Baume dans son écrin d'Automne. Mais l'ambiance chaleureuse reconforte les marcheurs essoufflés, heureux d'atteindre le PIC DE BARTAGNE, ou de se faire photographier devant la station radar de contrôle de l'aviation civile (cette petite boule blanche que l'on aperçoit même de Belcodène).

La SOURCE du CROS, l'ESCANDAOU, la TOUR CAUVIN et la PIERRE POSEE n'ont plus de secret pour nos randonneurs. Et, tout le monde a bien mérité l'apéritif offert par le Comité des Fêtes au JAS de SYLVAIN.

INFORMATIONS MUSICALES

Résultats du concours de piano des élèves de Madame TOCHE du 11 Juillet 1993 à la Fédération Française des Professeurs de Musique et d'Instrument (F.F.P.M.I).

Ont obtenu sur 28 élèves présentés, deux premières mentions avec trophée, trois premières mentions avec médaille spéciale, quatre premières mentions avec médaille, quatorze premières mentions et cinq deuxième mentions :

POLI Sandra (supérieur III) 1ère mention avec trophée	96/100	LONG Marie Eve (débutant II) 1ère mention	85/100
LOUIS Christelle (supérieur II) 1ère mention avec trophée	96/100	SINAPI Eve (débutant II) 1ère mention	85/100
MENSION Muriel (supérieur II) 1ère mention avec médaille spéciale	95/100	GARRO Marie Julie (débutant I) 1ère mention	85/100
ROGEZ Irène (supérieur I) 1ère mention avec médaille spéciale	90/100	POUSSARDIN Gaël (débutant I) 2ème mention	83/100
MATHY Audrey (moyen I) 1ère mention avec médaille spéciale	90/100	MONTANI Stéphane (initial I) 1ère mention	85/100
MENSION Anne (élémentaire II) 1ère mention	86/100	PUPIN Aurore (initial I) 2ème mention	83/100
CASSAGNE Marie (élémentaire I) 1ère mention	85/100	FOUQUET Emilie (initial I) 2ème mention	82/100
COLIN Cyrile (préparatoire II) 1ère mention	85/100	MARIOTTI Coralie (initial I) 2ème mention	80/100
GERMER Emilie (préparatoire I) 1ère mention	85/100	PIN Anne (initial I) 2ème mention	77/100
LOUIS Cécile (préparatoire I) 1ère mention avec médaille	90/100	Sans oublier les quatre élèves qui ont dû passer ce concours le 30 Juin 1993 pour des raisons de départ en vacances.	
COLIN Ludovic (préparatoire I) 1ère mention avec médaille	90/100	FOURNIER Julie (débutant I) 1ère mention	87/100
COLIN Cédric (préparatoire I) 1ère mention	88/100	GILARDI Priscilia (élémentaire I) 1ère mention avec médaille	90/100
MINISTERI François (préparatoire I) 1ère mention	85/100	GILARDI Astrid (préparatoire I) 1ère mention	85/100
FRANCHITO Sonia (préparatoire I) 1ère mention	85/100	TORNATORE Sophie (débutant II) 1ère mention	86/100
HERRERA Virginie (débutant II) 1ère mention avec médaille	90/100		

Les résultats de cette année ont été plus brillants encore que l'année précédente.

Avec toutes les félicitations et les encouragements de la Municipalité à tous ces jeunes lauréats.

Un grand merci à Madame TOCHE, leur professeur, pour son dévouement envers tous ces élèves.

Les cours de piano de Madame TOCHE reprendront dès le 1er Septembre, inscriptions pour les nouveaux élèves au : **42 62 93 52.**

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

C'est maintenant une institution, la célébration de la Fête Nationale à Belcodène est un événement dans la vie du village. Cette année, c'est le quart de la population que s'est retrouvé au cours du repas traditionnel en plein air et de son bal populaire.

La gigantesque Paëlla qui était au menu de ce repas du 13 Juillet au soir, a, une fois de plus fait recette et la place des anciennes écoles était noire de monde sous les guirlandes multicolores. Les grandes tables dressées pour l'occasion par les membres du Comité des Fêtes accueillait presque 300 personnes cette année et bien d'autres encore les ont rejoint à partir de 22 h 30 pour faire honneur au grand bal populaire animé par l'équipe habituelle.

Auparavant, dès 9 h, la «SOULEIADO» notre sympathique chorale belcodénoise nous gratifiait d'une excellente prestation.

A minuit sonnante, une soixantaine de flambeaux que de petites mains agitaient fièrement dans le noir, scintillaient et défilaient à travers le village. Ce n'est que tôt le matin, que les flonflons de la fête s'estompèrent. Il fallait déjà penser à tout débarrasser et préparer pour le lendemain.

En effet, en plus des traditionnels concours de boules de ces journées de fête, l'après-midi du 14 Juillet était comme à l'accoutumée, réservé aux jeux pour enfants : promenades à poney, jeux de boules et divers jeux étaient proposés aux jeunes. De nombreuses récompenses étaient à la clef de cet après-midi récréatif.

Là, aussi, «merci» à l'équipe d'encadrement qui comme à son habitude a donné un sérieux coup de main au Comité des Fêtes.



Le Week end suivant, les rencontres de foot s'étaient étalées sur deux jours. Les finales avaient lieu le dimanche matin et tout le monde se retrouvait à 11 h pour la remise des trophées et l'apéritif concert de clôture animé par le groupe belcodénois «INDIGO» qui fit grande impression et que l'on retrouvera par conséquent très prochainement.

Au cours de cet apéritif, le Président du Comité des Fêtes : Patrick PIN, après avoir félicité tous les participants et remis coupes et médailles, remerciait le Président du Comité des Fêtes de Fuveau de sa présence, ainsi que Monsieur le Maire Maurice COLLOMB pour nous avoir fait l'amitié d'être des nôtres tout au long de ces fêtes. Il félicitait une fois encore ses camarades du Comité des Fêtes pour la parfaite réussite, cette année encore, de cette manifestation et faisait ressortir qu'une équipe soudée responsable et dynamique était à la clef de jours de fêtes qui chantent. Tout avait été réuni cette année encore pour faire de ce 14 Juillet une totale réussite.

Le Comité des Fêtes de Belcodène tient à remercier tous les bénévoles qui l'ont aidé à préparer et organiser cette fête, ainsi que l'épicerie BERENGER, le bar CRILOU, la Société AGL PARTENAIRES, la Maison du Cadeau de Madame TRINCI à Fuveau, la pharmacie CAILLAC, la boulangerie LOTH, le cabinet d'architecture de Monsieur REBUFFAT Armand à la Bouilladisse, le Conseil Général et Monsieur Francis PELLISSIER, Maire de la Bouilladisse, ainsi que la Municipalité de Belcodène pour leurs concours et les dons effectués à l'occasion de ces fêtes du 14 Juillet.



ECOLE Eliane D'AMORE

La rentrée, dans l'ensemble, s'est bien passée, malgré quelques pleurs chez les tout-petits, bien vite consolés, rassurez-vous. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue, grâce à l'ouverture de la 5ème classe.

L'équipe pédagogique est formée de :

Madame SAURE (CM1 - CM2) ;

Madame PASTOR (CE1 - CE2) ;

Madame CROTTA (CP) ;

Madame MERIC (GS - MS) ;

Madame PRAT (MS et Petits).

Les maîtresses sont épaulées par trois ASEM : Madame BOTTIN et Madame VIOLA dans les classes, Madame MICHEL Odette à la garderie.

Les dames de service : Madame BOUCHETOUT, Madame MINIHI et Madame LEFLEFIAN assurent le service d'entretien des locaux et les repas, sans oublier notre sympathique Samuel BOINET.

Comme chaque année, Madame CURA-MONIER Danielle intervient en musique, ainsi que Monsieur GIDE Jean Marc en éducation physique grâce à l'appui financier de la Municipalité.

Bonne Année scolaire à tous !

Grands lotos au Cercle du Progrès de Belcodène

*Tous les VENDREDI SOIR
des mois de DECEMBRE et JANVIER,
à 19 h dans ses locaux,*

*LE CERCLE DU PROGRES vous invite à des
SUPERS LOTOS "BOUSTIFAILLE"*

Le Cercle du Progrès communiqué

A l'occasion du 1er Anniversaire de la mort de notre ami Ernest VADON, le Président et les membres du CERCLE DU PROGRES de Belcodène vous informent qu'une plaque souvenir sera déposée au cimetière de Belcodène le dimanche 12 Décembre 1993 à 11 heures.

Toutes celles et ceux qui souhaitent encore participer, peuvent venir apporter leur obole.

Rendez-vous, ce dimanche 12 Décembre à 11 heures, au CERCLE DU PROGRES où tous, ensemble nous pourrions partager quelques instants de recueillement et de souvenirs.



ON NOUS COMMUNIQUE

LISTES ELECTORALES

Aux termes de l'article L.2 du Code Electoral «sont électeurs les françaises et les français, âgés de dix huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi».

L'exercice du droit de vote est subordonné à l'inscription sur une liste électorale et cette inscription constitue une obligation selon l'article L.9 du Code Electoral.

Il appartient à toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale, pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de domicile ou de résidence, de solliciter leur inscription.

En revanche, les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence.

Les demandes d'inscription sont recevables dans les mairies pendant toute l'année, jusqu'au dernier jour ouvrable de Décembre inclus (art. R.5 du Code Electoral). Pour la révision 1993-1994, les demandes pourront être présentées jusqu'au jeudi 31 Décembre 1993 inclus.

Pour éviter l'affluence dans les mairies en fin d'année, les électeurs ont intérêt à déposer leur demande dès que possible.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

- a) d'une pièce d'identité (de préférence la carte nationale d'identité ou le livret de famille) ;
- b) d'une pièce attestant que l'électeur a une attache avec la commune ou, dans les villes divisées en plusieurs

bureaux de vote, avec la circonscription du bureau de vote, cette attestation peut être :

- * soit une pièce justifiant la réalité du domicile (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, extrait du rôle attestant le paiement de la taxe d'habitation, quittance de gaz, d'eau, de téléphone ou d'électricité) ;
- * soit une pièce justifiant d'une résidence réelle et continue de six mois (par exemple, quittance de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité, ou des enveloppes postales) ;
- * soit un certificat d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales faisant apparaître sa qualité de contribuable ou celle de son conjoint depuis cinq années consécutives.

Les demandes d'inscription peuvent être également adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé, par toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter à la mairie. L'intéressé peut joindre une fiche d'état civil à sa demande pour prouver son identité ou, s'il s'agit d'un français établi à l'étranger, un certificat d'immatriculation délivré par son consulat. Elles peuvent être déposées par un tiers dûment mandaté.

Marseille, le 15 Juillet 1993

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint
Hervé MALHERBE

ARMEE DE TERRE

Le Colonel BOURY
Commandant le 54ème Régiment d'Artillerie
83400 - HYERES,

à

Monsieur le Maire
13720 - BELCODENE

OBJET : Demande d'autorisation de stationnement sur le territoire de votre commune.

Le 54ème Régiment d'Artillerie effectuera deux exercices dans le Haut Var, au cours du 2ème semestre 1993.

La période retenue pour ces manoeuvres sont les suivantes :

- du 23 au 25 Novembre 1993.

Environ 100 véhicules, dont une vingtaine de blindés, circuleront isolément ou en détachement sur une zone de 4 500 km².

Certains de ces véhicules pourraient manoeuvrer, avec votre autorisation, sur le territoire de la commune.

Toutes les précautions nécessaires seront prises, afin de garantir les biens, tant publics que privés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Caisse d'allocations familiales

C'est la rentrée, pensez aussi à vos Allocations Familiales, renvoyez rapidement la déclaration de situation pour vos enfants s'ils ont entre 16 et 20 ans.

Attention, l'ensemble de vos prestations, en particulier l'allocation de rentrée scolaire, en dépend !

Dès le seizième anniversaire de votre enfant, votre Caisse d'Allocations Familiales a besoin de savoir ce qu'il fait. Vous pouvez encore bénéficier de prestations familiales pour lui.

- jusqu'à ses 18 ans s'il n'exerce pas d'activité professionnelle ou si ses revenus ne dépassent pas 55% du SMIC (3 237 F au 1er Juillet 1993),

- jusqu'à ses 20 ans dans un certain nombre de cas :

- s'il poursuit ses études ;
- s'il suit un stage de formation professionnelle ;
- s'il est en apprentissage ;
- s'il est dans une situation particulière (maladie ou handicap) l'empêchant de travailler ou de poursuivre ses études.

Dans tous les cas après 16 ans, ses revenus ne doivent pas dépasser 55% du SMIC par mois.

Votre Caisse d'Allocations Familiales vous a fait parvenir une déclaration de situation. Attention, c'est cette déclaration qui lui permet de continuer le versement des prestations familiales auxquelles vous pouvez prétendre, mais aussi d'étudier le droit à l'allocation de rentrée scolaire (1 500 F par enfant pour la rentrée 93-94) pour vos enfants âgés de 16 à 18 ans. Autant de raisons de renvoyer sans tarder cet imprimé à votre Caisse.

Contact
Danielle CIRILLO
tél : 91 05 54 68

OPINIONS

RETRAITES

40 ans au lieu de 37 ans et demi pour gagner sa retraite.

C'est ce qu'il faudra désormais pour prétendre à la retraite. La réforme devrait entrer en application le 1er Janvier prochain sans doute, en guise d'étrennes, pour les salariés nés à partir de 1934, mais aussi pour les personnes qui ont déjà cessé leur activité.

Un décret public au Journal Officiel du samedi 28 Août 1993, prolonge, en effet, les durées de cotisation et de calcul des pensions pour les retraites de base, du régime général de la sécurité sociale «salariés du secteur privé» et pour ceux de l'artisanat et du commerce.

Les dispositions du décret qui seront appliquées dès le 1er Janvier 1994 vont porter progressivement la durée de cotisations de 37,5 à 40 ans, et le calcul des pensions sur les 25 meilleures années du salaire annuel moyen, au lieu de 10 années aujourd'hui, diminuant de ce fait, de façon importante la moyenne des retraites.

Ces deux nouvelles mesures, prétendument destinées à «sauver» le régime de retraite, s'ajoutent à la Loi votée le 13 Juillet 1993 par le parlement. Entre autres dispositions, celle-ci confirme officiellement, pour une période de cinq ans, l'indexation la revalorisation des retraites sur les prix, et non plus sur les salaires. Ce qui aura aussi pour effet de réduire le pouvoir d'achat des pensions.

Dans ces conditions, la retraite de base pourrait ne plus représenter, en l'an 2010 que 40% du plafond de la sécurité sociale qui est actuellement de 12 610 francs par rapport au taux initial de 50%.

Les mesures du décret sont basées sur l'année de naissance, et non pas sur la date de cessation de l'activité professionnelle. Ainsi les salariés nés avant 1934 et encore en activité, même au-delà de 1994, ne sont pas concernés officiellement par le décret.

En revanche, ceux qui sont nés à partir du 1er Janvier 1934 verront leur durée de cotisation augmenter d'un trimestre par an. Cette progression aura atteint son objectif en l'an 2003 pour les salariés nés en 1943. La durée de cotisation sera alors de 40 ans soit 160 trimestres contre 150 actuellement.

«Une remise en cause de la retraite à 60 ans»

Les salariés nés en 1943 et au-delà doivent déjà prendre conscience qu'ils cotiseront pendant quarante ans. Pour prendre leur retraite à taux plein à 60 ans, en 2003, ils devront avoir travaillé avant 1963, sinon ils auront toujours le droit de partir en retraite à 60 ans, mais leur pension de base sera minorée.

Quant à l'augmentation de la durée de calcul, elle sera d'une année par an entre 1994 et 2008, concernant ainsi les salariés nés entre 1934 et 1948.

Ainsi, en 1994, pour les retraités nés en 1934, les retraites seront calculées sur 11 ans de salaires au lieu de 10, et ainsi de suite. Quant aux salariés nés en 1948 et après, ils devraient se «résigner» à l'application totale de la réforme : 40 ans de cotisations, calcul de la pension sur 25 années de salaire et moindre revalorisation annuelle des pensions

Le décret gouvernemental sonne, en fait, le glas de la retraite à 60 ans et du système par répartition en introduisant les mécanismes de la capitalisation.

Les futures retraites et les actifs apprécieront la condescendance du gouvernement, à leur égard, et sauront répondre pour conserver et préserver les acquis sociaux de 1945.

René GOFFRE

INVITATIONS

LE MAIRE DE BELCODENE ET SON CONSEIL MUNICIPAL

Vous invitent à participer au dépôt de
la gerbe du souvenir

le 11 Novembre 1993

Rassemblement à
11 h place de la Mairie

A l'issue de cette cérémonie
commémorative, un apéritif sera offert
par la Municipalité à la salle des fêtes.

LE COMITE DES FETES DE BELCODENE

Vous convie, après cet apéritif, au
traditionnel repas du

**11 Novembre à la salle des
fêtes à partir de 13 h.**

Au programme :

Civet de porclet et bonne musique ;

La participation est fixée à 100 F par
personne.

Tout renseignement complémentaire
vous sera communiqué par voie d'affi-
che.

14 JUILLET 1993 - LA FETE POUR TOUS

